



La lettre d'information

EDITION DE FÉVRIER 2020

A la Une

Centre-bourg : un peu, beaucoup, stationnement !

**Pour que les places de stationnement profitent à toutes et tous,
voici quelques rappels.**

Les places devant les micocouliers et la mairie sont plutôt destinées à du stationnement courte durée, le temps de déposer/récupérer ses enfants à l'école, faire un saut à la mairie ou à la poste.

Pour un stationnement à la journée ou lors de manifestations ou d'activités, le grand parking reste le mieux.

Pour un rendez-vous au pôle santé préférez le parking du cimetière.

Au quotidien les places dans le centre-bourg ne manquent pas, il faut juste respecter les platebandes et les parties piétonnières et éventuellement marcher un peu (moins de 2 minutes!).

Aux amateurs de belote

Rendez-vous le 1^{ier} et 3^{ème} jeudi du mois pour participer à des parties de belotes en équipe de 2 ou en solo. Organisées par l'association Génération Mouvement, venez les retrouver à la salle des fêtes à partir de 14h afin de partager un moment convivial.

Aucun âge minimum requis ... ni de limite !!

Quelques heures de détente, que vous pourrez conclure par un tour au marché pour prendre de quoi vous restaurer avant de rentrer chez vous.

Actu : Les dégradations

Nous en avons parlé plusieurs fois et beaucoup d'entre vous ont pu eux même les constater et encore en ce début d'année.

Au-delà du désagrément visuel, toutes ces dégradations ont plusieurs impacts matériels et financiers :

- nous avons coupé l'eau sous les WC du préau de l'école faute de robinet cassé à plusieurs reprises. Les urinoirs sont utilisés comme « bacs à glaçons » pour tenir des bouteilles au frais, laissées vide dedans ensuite => cela supprime par conséquent un point d'eau pour les touristes ou le public lors des manifestations ;

- remplacement de la boîte aux lettres de l'école servant de « punching-ball » ou de cible pour du tir avec des fusils à billes ;

- dégradations du banc sous le préau, des tables de pique-nique, arrachages des fixations des bancs publics ;

- ... et la liste est malheureusement encore longue sans parler des déchets laissés qui traînent.

Tout cela a un coût direct financier plus le temps de nos agents techniques à nettoyer ou réparer. A chacun d'imaginer un meilleur profit de cet argent et de ce temps pour la collectivité. Car oui se sont nos impôts qui payent tout ça, mais ne pouvons-nous pas utiliser ce temps et cet argent pour de meilleures choses ?

Il en va de la responsabilité de chacun de respecter les espaces publics. L'aménagement du village est fini, joli et apprécié de petits et grands, nous espérons qu'il restera longtemps en bon état et que les auteurs des dégradations régulières trouveront occupations plus responsables et utiles dans le respect des autres. Ils peuvent également mettre à profit ce temps avec celui des agents à faire quelque chose de plus « constructif ». La porte aux idées est ouverte !

Bon à Savoir : Le vote par procuration

Elections municipales et communautaires les dimanches 15 et 22 mars

En déplacement ou dans l'incapacité de venir au bureau de vote, pour quand même voter et faire votre devoir de citoyen, vous pouvez voter par **procuration**.

Nouveau – Mise en ligne du formulaire de vote par procuration

Vous pouvez également désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée ou vous rendre simplement sur place pour compléter le formulaire.

Toutes les explications et le formulaire CERFA n° 14952*01 sont disponibles sur le site officiel :

<https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>

Vous pouvez également contacter la mairie pour avoir des explications.

Point sur les chantiers et dossiers en cours

Aménagement centre bourg

Il manque encore les rampes sur l'escalier qui descend au terrain multi sport, sur l'escalier qui descend au terrain de boules, les rampes à l'église et une rambarde depuis le garde-corps de l'espace jeunes vers le passage piéton et vers l'escalier. Le stade sera repris dans l'été pour semis à l'automne. Toutefois, il semble qu'il reste de l'eau en permanence sur le terrain (drain détruit lors de travaux ou fuite sur canalisation ?) Le claustrât ainsi que les trois poubelles seront posés quand la Sté la Colas recevra le mobilier. Nos agents ont fini de fixer les potelets arrachés. La pente du rampant a été corrigée, en attendant que le département nous refasse la chaussée jusqu'à la boulangerie.

Assainissement

Petit rappel sur le chantier d'assainissement de la route de Laval :

Entamé début Septembre 2019 par la partie basse, il devrait se terminer d'ici deux à trois semaines. Ce secteur devenu au fil du temps très urbain disposait d'un réseau relativement ancien qui méritait d'être refait. Nous avons profité d'un créneau de temps avant le transfert de compétence à l'agglomération pour lancer ces "gros travaux" et profiter encore de subvention, principalement de l'agence de l'eau. Nous avons également souhaité dans une réflexion globale sur la mobilité, compléter la finition par un piétonnier qui va pouvoir rejoindre le village. Nous sommes conscients des désagréments dus aux travaux durant cette période, tout comme vous, nous ne sommes pas satisfaits du rendu actuel de la chaussée. Toutefois, nous faisons le nécessaire pour que cette dernière soit refaite dans son intégralité au plus tôt (Avril probablement).

Pour compléter la sécurité, une étude est en cours avec l'aide des services routiers du département sur la sécurisation du carrefour et la traversée piétonnière.

Maison Rue des Jardins

Les travaux touchent à leur fin, nous serons bientôt en mesure de pouvoir la louer. Le financement des travaux a été réalisé sur les fonds propres de la mairie. Le temps de s'assurer que le coût final corresponde au prévisionnel. Il est bien connu que les imprévus sont fréquents lors de rénovation d'ancien.

Pas de « mauvaise » surprise, les travaux se sont réalisés dans de bonnes conditions avec des aménagements au fil de l'eau pour un meilleur rendu et sans coût supplémentaire. De ce fait, les financements prévus sont en cours de réalisation.

Du côté du conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous la liste des sujets abordés lors du dernier conseil du Jeudi 27 Février 2020. Ceci est l'ordre du jour et non le compte rendu (édition de la lettre avant pour une information plus rapide).

Vous pouvez retrouver les comptes rendus détaillés sur le site de la mairie www.senouillac.fr ou directement en mairie.

Attention : Le compte rendu du conseil municipal ne devient officiel qu'après validation du conseil qui suit, toutes analyses ou interprétations fallacieuses restent de la responsabilité de son auteur.

- Délibérations :
 - Renouvellement de la convention « l'école rencontre les arts de la scène » ;
 - Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2020 ;
 - Demande de subvention amendes de police 2020 ;
 - Demande de subvention du Fonds Européen LEADER pour les travaux de création d'un espace ludique et sportif ;
 - Financement de l'acquisition et du réaménagement de la maison Rue des Jardins .
- Etudes et présentation des budgets :
 - Budget bâtiment locatif ;
 - Budget général de la commune et point sur les emprunts en cours ;
 - Budget assainissement.
- Comptes rendus de réunions, des différentes commissions et sujets divers :
 - Dégradations ;
 - Nouvelle antenne relais ;
 - Amendes de police ;
 - Borne incendie ;
 - Chantier de la traversée du village ;
 - Dossier Pattus ;
 - Fossé mère sur le secteur des palisses ;
 - Demande de prise en charge de frais d'inhumation.

Date du prochain conseil municipal à définir après les élections municipales.

Le transfert de compétence de l'assainissement

Il est convenu que les communes maintiennent leurs fonctions et leurs tâches à l'exception de l'activité budgétaire et comptable, transférées de droit, sous gestion communautaire. Les communes poursuivent leurs fonctions d'accueil des usagers, de gestion opérationnelle et régulière des sites, de consultation des entreprises, de définition des besoins techniques.

Sur la partie engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement : La commune déterminera son besoin et sollicitera directement les devis nécessaires auprès des entreprises pour toute opération de moins de 40 000€ HT. En cas de dépense supérieure, la formalisation d'un marché sera nécessaire et fera l'objet d'un échange plus poussé entre la commune et le service Commande Publique de l'Agglomération.

Les vélos à assistance électrique



Les jours rallongent, les beaux jours approchent, le printemps arrive...

Le mois dernier, nous vous parlions de la mise à disposition de vélos à assistance électrique pour tester sur vos déplacements ou simplement vous baladez un peu plus loin dans nos paysages vallonnés.

La période passera vite et il n'y aura que 2 vélos. Donc pensez à réserver pour signaler votre souhait d'essayer.

Pour formaliser ensuite le prêt, l'emprunteur devra signer un contrat de prêt et fournir les documents suivants :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Une attestation d'assurance habitation – responsabilité civile en cours de validité au nom de l'emprunteur,
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité,
- Un chèque de dépôt de garantie de 300 € non encaissé et restitué à la remise du vélo en bon état (libellé à l'ordre du Trésor Public).

Gilles nous fait découvrir la plante du mois



Je vais vous parler d'une plante que j'ai chez moi, qui me couvre un grand pan de mur, qui m'isole légèrement de la chaleur de l'été mais surtout qui fleurie du printemps à l'automne et j'ai même quelques fleurs en hiver car elle est bien exposée.

Cette plante miracle c'est le SOLANUM Jasminoïdes ou également appelée Morelle faux jasmin. C'est un arbuste d'Amérique du Sud de la même famille que la pomme de terre autrement dit variété des solanacées. D'ailleurs les fleurs se ressemblent.

Son feuillage est persistant sur des ramures sarmenteuses d'où émerge des grappes de fleurs bleues ou blanches.

Petit bémol est que le fruit se trouve légèrement toxique, mais la production de fruits est très minime.

C'est une plante à palisser car elle ne possède ni crampillons, ni vrilles donc il faut l'aider en attachant les rameaux principaux.

Plante à croissance rapide, elle vous habille très facilement un mur, une pergola ou un espace à cacher.

Elle s'accommode à tout type de sol même pauvre où calcaire à condition de l'exposer sud/est, sud, sud/ouest car elle peut geler si les températures descendent à -6° degrés sur plusieurs jours.

Voilà, je pense que vous l'adopterez sachant qu'il en existe environ 1400 variétés, vous avez le choix pour en trouver une à votre goût.

Bonne plantation





Avis de recherche



Cet animal vieux de plus de 60 millions d'années pourrait disparaître d'ici quelques années. En l'espace de 20 ans, 70% des hérissons ont disparu en France.

Le Hérisson fait partie tout comme les abeilles, des premiers acteurs au sein de notre écosystème. Celui-ci reste un très bon baromètre de la richesse et de la santé de notre environnement.

Pesticides, urbanisation, croissante, extension des réseaux routiers et manque d'infrastructure sont autant de phénomènes qui nuisent à ces petits êtres.

La première cause de cette disparition, est selon les associations de défenses de l'environnement, les pesticides. Nous sommes tous concernés : nous avons tous en tête l'image du monde agricole mais nous autres particuliers, par l'emploi de ces produits, y contribuons fortement également. Ne l'oublions pas.

La deuxième cause est l'avancée rapide de l'urbanisation ainsi que la présence d'infrastructure humaine au détriment de la place de tous ces animaux sauvages.

Routes, trafics importants, pesticides, disparition des insectes, destruction d'habitats naturels sont autant de causes qui durcissent la vie de nos hérissons.

Pour réduire cet impact, pensez à :

- Favoriser les jardins naturels (tas de feuilles, de branches, de haies touffus,)
- Laissez libre l'accès de vos jardins à ces petits êtres nocturne.
- Assurez-vous de leur fournir un gîte (vous trouverez divers tutos sur le net pour leur construire un abri).
- Possesseur de piscine, de mare pensez à leur adapter une rampe de sortie afin qu'ils ne se noient pas.

Voilà quelques solutions, que si chacun met à profit cela réduirait leur extinction.

Alors pensez-y !!



Il y a toujours quelque chose à faire à

Sénoillac !

Agenda

- Dimanche 1 Mars : Rallye « cœur des vignobles » ;
- Jeudi 5 Mars. : réunion mensuelle avec crêpes de 14h à 18h (Génération Mouvement) ;
- Samedi 7 Mars : Poule farcie (comité Sénoillacois) ;
- Dimanche 8 Mars : Messe à 10h30 à l'église St Pierre ;
- Dimanche 15 Mars : 1^{er} tour des élections municipales ;
- Jeudi 19 Mars : réunion mensuelle de 14h à 18h (Génération Mouvement) ;
- Dimanche 22 Mars : 2nd tour des élections municipales.

Le marché du jeudi

Tous les jeudis: de 16h30 à 19h, sur le parvis de l'église

Marâcher (local), pizzas (il sera de retour en février), vigneron (Sénoillacois aussi), boucherie - charcuterie (chevaline mais aussi « traditionnelle »), épicier, ...

Et nouveau : une fleuriste.

Passez-y !! (Informations exposants auprès de Cyril RECH)

Côté associations

- Le LUNDI : Remise en forme 10h, Zumba à 19h et stretching à 20h15 ;
- Le MARDI : 1 point c'est tout à 14h ; Yoga à 18h15 ; Théâtre à 20h ;
- Le MERCREDI : Qi gong à 18h30 ;
- Le JEUDI : Qi gong à 10H, Gym à 19h et Strong by Zumba à 20h15 ;
- Le VENDREDI :
 - Tarot : le 1er, 3ème et éventuellement 5ème du mois ;
 - Quille à 8 adultes et enfants au stade municipal.

